

AFFAIRE No 15

OBJET - Suppression de points noirs - Amélioration des réseaux E.U. (programme 1984 - 2ème tranche)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous sou mets deux opérations relatives à la suppression de points noirs dans la Z.E.C. du Chaudron et à Moufia constituant la 2ème tranche du programme 1984, à savoir :

- Pose d'un réseau E.U. rue Gabriel de Kerveguen
- Amélioration de l'écoulement eaux E.P. chemin de la Source.

Les travaux sont évalués à 210 000 FF et le financement sera le suivant :

- Subvention du M.I.	41 000 FF
- Emprunt C.D.C.	169 000 FF

210 000 FF

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les A.P.S. concernant ces opérations ;
- de m'autoriser à :
 - . solliciter la subvention et l'emprunt correspondant ;
 - . lancer les consultations d'entreprises et traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions Travaux Publics et Finances émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*Reçu à la Préfecture
le 08/08/1984*